



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIX
SEANCE DU 09 AVRIL 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 19
Délégués Excusés : 2	dont Pouvoirs : 1
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 03 AVRIL 2025

Secrétaire de Séance : FREDERIC PRADERE

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 avril 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE - Anaïs CADIS – Yannick VILLATORO — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE – Martine GASTON - Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Frédéric PRADERE - Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés avant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN

Excusé(s) : Nicole DUCOUT

Absent(s) : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 54/2025

Objet : Vote des taux d'imposition pour 2025

**RAPPORTEUR : Paul CARRERE****N° 54/2025****Objet : Vote des taux d'imposition pour 2025**

Vu le montant des bases prévisionnelles d'imposition 2025 estimées :

TAXES	Bases Prévisionnelles	Variation
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	10 447 000	+ 2,73 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	532 400	+ 1,06 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 298 000	- 2,18 %
Cotisation Foncière Entreprise	5 966 000	+ 3,54 %

Considérant les informations données par la DDFIP, le conseil de communauté, après débats à l'unanimité

DECIDE de voter un maintien des taux de Taxe Foncière sur le bâti et le non-bâti et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que pour la cotisation foncière des entreprises

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour 2025 comme suit (taux variation 1.000000) :

TAXES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,56%	8,56%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	6,72%	6,72%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	16,74%	16,74%
Cotisation Foncière Entreprise (taux moyen pondéré)	29,55%	29,55%

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant l'exécution de la présente

Le secrétaire de séance

Frédéric PRADERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 09 avril 2025

Le Président

Jérôme BAYLAC DOMENGET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : chrono – préfecture – Compta -



EPCI :

DEPARTEMENT :

197 DU PAYS MORCENNAIS
40

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DE PARENTIS EN BORN

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits références (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	10 231 394	6,72		10 447 000	702 038	6,72	702 038
Taxe foncière non bâtie additionnelle	516 388	16,74		532 400	89 124	16,74	89 124
Taxe d'habitation additionnelle	1 368 253	8,56		1 298 000	111 109	8,56	111 109
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	5 762 495	29,55		5 966 000	1 762 953	29,55	1 762 953
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	902 271	Total	2 665 224
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	1 762 953		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits références de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNIGR	Total
1 306 185	925 959	59 877	13 385	543 140	99 053	241 773	3 189 372

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
2 665 224		3 189 372		5 854 596

A MONT DE MARSAN
Le 25 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CARL KILLIUS

A MONT DE MARSAN
Le 25 MARS 2025
Pour la Préfecture,
CARL KILLIUS

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnant la copie de la délibération de vote des taux.



EPCI : 197 DU PAYS MORCENAIS
DEPARTEMENT : 40

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PARENTIS EN BORN

N° 1259 EPCI (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Transformateurs électriques
f. Stations radioélectriques
g. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. DTCE (Métropole de Lyon)

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. 75% moyenne nationale
b. Taux maximum

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :

- a. De droit commun
b. Dérogatoire
c. Avec rattrapage
d. Avec capitalisation
e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
b. En cas de changement de périmètre

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national
b. Taux plafond de 2025

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

- a. au niveau national
b. au niveau de l'EPCI

Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâtie
b. Taxe foncière non bâtie

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 040-244000691-20250409-2025DELIB54-DE



CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE unique/de zone

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

CFE éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

51,08